

# RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 octobre 2018, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON ;  
MM. BARILLEC, BIHEL, DOUBLET, LHEUREUX, MÉRIOTTE.

Absents excusés : M. HEUTTE (pouvoir à M. TIHY)

## RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE

L'Entreprise DUHAMEL Thierry qui a été retenue pour la réfection de la couverture de l'église, a commencé les travaux le 3 octobre dernier. Ceux-ci s'effectueront en plusieurs parties et s'achèveront au printemps 2019.

## JARDIN DU SOUVENIR

Mme DUHAMEL et M. BIHEL proposent plusieurs projets concernant la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal réfléchit à ces propositions et étudie une faisabilité pour 2019.

## LOGEMENT COMMUNAL (ANCIENNE AGENCE POSTALE)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la rambarde de sécurité du balcon doit être rénovée. Des devis de réfection ont été demandés à plusieurs entreprises, mais le Conseil Municipal souhaite, avant de prendre sa décision, demander un devis pour l'achat d'une rambarde neuve.

## DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année encore le Conseil Municipal décide de confier l'installation des guirlandes à l'entreprise ARE.

## RÉTROPROJECTEUR A LA SALLE DES FÊTES

Un rétroprojecteur sera prochainement installé à la salle des fêtes. Il sera proposé en supplément lors des locations aux personnes intéressées.

Il pourra servir aux associations mais aussi aux écoles.

## **CITY STADE**

Plusieurs fabricants et installateurs ont été consultés, les documentations reçues sont à l'étude. Le choix de l'emplacement est en cours de réflexion. Le projet sera réalisé en 2019 ou début 2020, si les subventions sont obtenues.

## **VOIRIE DES PILLARDS**

La voirie des Pillards (*Chemin de la Petite Vallée, Impasse Hameau des Champs et Rue Bois du Maillot*) a été entièrement refaite en enrobé.

## **ADHÉSION AU CNAS**

Le Conseil Municipal a décidé de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.